

N° : DE/44/7.5/13.12.2021-21

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	14
Présents	29	Absents non représentés:	4
<b>VOTANTS</b>			<b>43</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Verdeaux à Bédarrides, le 13 décembre 2021, après convocation légale reçue le 7 décembre 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Christophe MOURGEON, Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Carine BLANC TESTE (pouvoir donné à Mme Annie MILLET), M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Jacqueline DEVOS), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à Mme Valérie PEYRACHE), Mme Isabelle DUCRY, (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Florence GUILLAUME, (pouvoir donné à M. Patrice DE CAMARET), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Christelle PEPIN (pouvoir donné à M. Christian RIOU), M. Michel PERRAND, (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Raymond PETIT, (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR), M. Bernard RIGEADE, (pouvoir donné à Mme Cindy CLOP), Mme Emmanuelle ROCA, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Gérôme VIAU (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL).

**Etaient Absents non représentés :**

Mme Sandy GEIGER, Mme Cindy CLOP, M. Serge SOLER, Mme Aurélie VERNHES.  
Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Pascal GUILLAUME** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Convention de partenariat 2019-2021 « Accompagnement à la création et la reprise d'entreprise » : Versement de la part variable 2021 - RILE.**

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président indique à l'assemblée que la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat a confié des missions d'accompagnement et de financement des créateurs ou repreneurs d'entreprises aux trois structures dédiées de son territoire (*Initiative Terres de Vaucluse, Initiative Ventoux et Rile*).

Une convention de partenariat 2019-2021 « Accompagnement à la création et la reprise d'entreprise » a été mise en place par délibération n° DE/44/7.5/10.12.2018-6. Celle-ci détaille les actions et périmètres d'intervention des trois structures.

	<b>Initiative Terres de Vaucluse</b>	<b>Initiative Ventoux</b>	<b>Rile</b>
Missions	Primo accueil, accompagnement, financement	Primo accueil, accompagnement, financement	Accompagnement des créateurs et des jeunes entreprises Animations de réseau
Territoire d'intervention	Bédarrides et Sorgues	Althen-des-Paluds, Monteux et Pernes	Althen-des-Paluds, Monteux et Pernes
Part fixe	0.20 €/habitant du territoire couvert	0.20 €/habitant du territoire couvert	0.20 €/habitant du territoire couvert
Part variable	200 €/dossier étudié en comité technique	200 €/dossier étudié en comité technique	20 €/création ou accompagnement 500 €/action d'animation

Comme prévu dans la convention, le versement de la part fixe (correspondant à la population couverte par l'activité de l'association x 0,20 centimes) a été versé le 28 Juillet 2021.

Au vu du rapport d'activité présenté par la structure RILE sur la période du 01/11/2020 au 31/10/2021, le montant de la subvention de la part variable 2021 est la suivante :

	Part fixe Versée le 28/07/2021	Part variable Plafonnée à 5 000€	Montant Total 2021	Reste à payer
<b>Rile</b>	25 526 hab*0.20 € soit <b>5 105 €</b>	9 créations : 9 x 20 = <b>180 €</b> 4 jeunes entreprises accompagnées : 4 x 20 € = <b>80 €</b> 5 Animations : 5 x 500€ = <b>2 500 €</b> <b>Soit 2 760 €</b>	<b>7 865 €</b>	<b>2 760 €</b>

**Le Conseil communautaire, Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président, entendu,**  
**Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**APPROUVE** le versement de la part variable 2021 au RILE pour un montant de 2 760 €.  
**PRECISE** que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget général 2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Et ont signé au registre les membres présents.  
 Pour copie conforme.

**Le Président,**

Acte Exécutoire  
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
 Envoyé le :  
 Affiché le :



**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
 Les Sorgues du Comtat**

